

Dimanche 31 Mars 2024



TROPHEE DE

L'HOMOPONGISTUS - THUIR

RÈGLEMENT

- ✓ **Article 1 :** Le Tennis de Table Thuirinois organise le Dimanche 31 Mars 2024, son Trophée de L'homopongistus Thuirinois au complexe sportif :
Salle des Aspres 7 avenue François Mitterrand 66300 THUIR
- **Responsable du tournoi :** Decool Xavier, e-mail : x.decool@gmail.com
 - **Ce tournoi régional de tennis de table est ouvert aux joueurs d'Occitanie, homologué : N° : -R** pour lequel le règlement FFTT s'applique.
- ✓ **Article 2 :** Les performances seront prises en compte pour le classement, le coefficient affecté à la compétition est de 0,5.
Les classements sont ceux en cours de la 2° phase (saison 2023-2024).

- ✓ **Article 3 :** **7 tableaux sont prévus : places limitées dans tous les tableaux à 48**

Price money		1°	2°	3° & 4°	
TA 500 à 799 Pts	8h30	8€	60€	30€	15€
TB 800 à 1299 Pts	8h30	8€	80€	40€	20€
TC 1000 à 1599 Pts	9H30	8€	100€	50€	30€
TD 500 à 999 Pts	11H30	8€	70€	35€	20€
TE 1200 à 2199 Pts	12H30	8€	120€	60€	40€
TF Toutes Séries	13H30	10€	200€	150€	75€
TG Handicap	14H30	8€	70€	35€	20€

- ✓ **Article 4 :** Les tableaux sont ouverts aux joueurs et joueuses licenciés F.F.T.T.
Un joueur peut s'inscrire dans **trois tableaux maximum, tableau handicap compris.**
Le montant des engagements est de **8 € par tableau sauf de 10€ pour le TF.**
- ✓ **Article 5 :** **L'organisateur ne fournira pas les balles.**
Les balles devront être homologuées ITTF cela afin d'éviter les réclamations.
- ✓ **Article 6 :** Le premier tour des tableaux se déroulera par **poules de 3 joueurs** sauf le **tableau TG.**
Les parties se dérouleront aux meilleures des cinq manches.
Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau à élimination directe.
Les matchs seront arbitrés par les joueurs.
Dans les tableaux à élimination directe, les perdants seront dans l'obligation d'arbitrer un match sous peine d'être exclu dans les autres tableaux.
Les vainqueurs devront ramener à la table d'arbitrage la plaquette de la partie qu'ils viennent de disputer en s'assurant du résultat indiqué.
- ✓ **Article 7 :** **Conformément au règlement de la F.F.T.T, il sera formellement interdit de coller sur le site de la compétition (salle, vestiaire, extérieur).**

- ✓ **Article 8 :** Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour la poule dans laquelle il était qualifié ou abandonnant au cours de celle-ci aura pour conséquence l'annulation des parties auxquelles il aura participé et sera classé dernier de la poule.
Les résultats individuels resteront acquis pour les joueurs.
Un joueur ne se présentant pas à sa table après le deuxième appel sera déclaré forfait par le juge arbitre.
- ✓ **Article 9 :** En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.
- ✓ **Article 10 :** Le Tennis de Table Thuirinois se réserve le droit d'annuler des épreuves si le nombre d'engagés s'avère insuffisant.
- ✓ **Article 11 :** Les juges-arbitres seront M. **Stéphane Legrand** de Pérols.
Les épreuves se dérouleront sur 20 tables.
- ✓ **Article 12 :** Une tenue sportive sera obligatoire durant la compétition, en particulier le port de chaussures de sport ainsi que le short.
- ✓ **Article 13 :** Les inscriptions seront prises jusqu'au jeudi 28 mars 2024 à 20H00.
Uniquement par mail thuirtt66@gmail.com ou par [Google Forms](#)
Règlement possible sur place par espèces ou par chèque à l'ordre du Tennis de Table Thuirinois.
Toutefois, si des tableaux sont incomplets, des inscriptions pourront être saisies le jour du tournoi maximum 1 heure avant le début du tableau.
- ✓ **Article 14 :** Récompenses selon le tableau ci-dessus.
- ✓ **Article 15 :** Le fait de s'engager dans le trophée de l'Homopongistus de Thuir implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
- ✓ **Article 16 :** Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou accidents pouvant se produire dans le gymnase au cours du trophée de l'Homopongistus de Thuir.
- ✓ **Article 17 :** Une buvette proposera des sandwiches et des boissons.
Il n'y aura pas d'interruption pendant le tournoi.
- ✓ **Article 18 :** Cet article est spécifique au tableau Handicap.
Le tableau Handicap est ouvert à tous (Licenciés et non Licenciés).
Le tableau Handicap est à élimination directe.
Il se jouera en une seule manche de 33 points et 2 services alternés par joueur.
Le handicap sera de 2 points par classement avec un maximum de 18 points d'écart.
Ce tableau n'est pas homologué par la FFTT.
- ✓ **Article 19 :** Tout point non prévu par le présent règlement, sera tranché par le Juge Arbitre, en accord avec l'organisateur.
- ✓ **Article 20 :** Le tirage au sort ouvert au public aura lieu au gymnase du club de Thuir et cela la veille du tournoi à 17H00.
(Adresse de la salle : Parking de Verdun Allée du Chemin des Dames, 66300 Thuir)